

1984
10

SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Mamadou Abdoulaye DIOP

LES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATION
ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE FRANCOPHONE :
CAS PARTICULIER DU SENEGAL.

ANNEE : 1984

10^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LES ECHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATION
ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE FRANCOPHONE :
CAS PARTICULIER DU SENEGAL.

MEMOIRE

présenté par :

Mamadou Abdoulaye DIOP

sous la direction de M. Marc CHAUVEINC,
Conservateur en Chef au Centre National de Prêt.



1984
10

1984

20e Promotion

DIOP (Mamadou ABDOULAYE).- Les échanges internationaux de publications entre la France et l'Afrique francophone : cas particulier du Sénégal./ Mamdou Abdoulaye Diop.- Villeurbanne : E.N.S.B., 1983 - 46 f ; 29 cm.

Bibliothèque, Sénégal.

A la mémoire de celui qui m'a appris à aimer le Livre,
mon vieil instituteur :

Samba Khary DIOUF

A ma soeur Aminata et à mon frère N'Dioba tous deux
disparus.

J'exprime toute ma gratitude à mon Directeur de Mémoire,
Marc CHAUVEINC, Conservateur au Service National de Prêt.
Egalement mes remerciements, pour leur contribution, vont à
Monsieur NORTIER, Conservateur en Chef au Centre National
des Echanges et à son adjointe, Madame Anne BEN KHEMIS.

A tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont été d'une
aide précieuse, j'adresse tous mes bons sentiments :
Madame WAGNER, Professeur à l'E.N.S.B., le personnel du
Centre National des Echanges.

P L A N
=====

INTRODUCTION

- Définition
- Objet
- Conditions

HISTORIQUE DU CENTRE NATIONAL DES ECHANGES

- Genèse et évolution

COOPERATION AVEC LES ETATS D'AFRIQUE FRANCOPHONE

- Situation globale
- Différents types de bibliothèques
- L'édition africaine : Rôle et impact
 - Diffusion et distribution
 - Cas du Sénégal
 - Diffusion et distribution au Sénégal

CAS PARTICULIER DU SENEGAL

- A - Situation globale
- B - Rôle des organismes
- C - Nature des documents
- D - Analyse et bilan

BILAN ET PERSPECTIVES - CONCLUSION

SIGLES DEVELOPPES

- A.D.P. (Agence de Distribution de la Presse)
- A.O.F. (Afrique Occidentale Française)
- B.U. (Bibliothèque universitaire)
- C.E.P.R. (Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement
et la Recherche)
- C.L.A.D. (Centre Linguistique Appliquée de Dakar)
- E.B.A.D. (Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documenta-
listes de DAKAR)
- E.N.M.P. (Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie)
- I.F.A.N. (Institut Fondamental d'Afrique Noire)
- I.S.B.D. (International-Standard Book Description)
- N.E.A. (Nouvelles Editions Africaines)
- N.I.S. (Nouvelles Imprimeries du Sénégal)
- O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique et Technique
d'Outre-Mer)
- P.O. (Publication Officielle)
- S.I.D.A. (Société d'Impression et de Diffusion Abidjanaise)
- S.O.A.P. (Société Ouest Africaine de Presse)
- SONAPRESS (Société Nationale de Presse)
- S.S.P.P. (Société Sénégalaise de Presse et de Publication)

"Un peu de coopération internationale paraît
éloigner de la Patrie, beaucoup y ramène "

Jean JAURES

I N T R O D U C T I O N
=====

En évoquant le problème des échanges internationaux, il nous est venu à l'esprit d'insister sur la notion de coopération internationale en matière de bibliothèque, de centre de documentation et d'archives. Cependant, le sujet que nous proposons d'approcher consiste essentiellement à donner une esquisse dans le domaine des échanges de publications entre les Etats d'Afrique francophone en général et le cas particulier du Sénégal avec la France.

Cette notion de coopération que l'on retrouve dans les divers domaines, qu'il s'agisse de l'éducation, de la science ou de la culture, comment ne s'appliquerait-elle pas au moyen d'expression de la pensée, et d'abord à celui qui la fixe le mieux, c'est à dire l'écrit ?

"La civilisation écrite a établi entre les hommes, les plus rapprochés, comme les plus éloignés les uns des autres, des contacts, des relations d'une dimension telle qu'aucun des moyens nouveaux, souvent prodigieux, et d'abord les moyens audiovisuels créés par la science, ne sauraient supplanter".

C'est pourquoi, dès sa création en 1946, à l'instar des vieilles sociétés savantes, l'UNESCO précisait que doit être encouragé entre nations "l'échange de publications et de toute documentation utile par des méthodes de coopération internationale appropriées, l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie".

Ainsi sous l'égide d'une institution des Nations Unies, une place importante va être désormais donnée au service bibliographique et à la documentation permettant à la coopération internationale de s'exercer pleinement. Le développement de la recherche scientifique ainsi que l'accroissement

de la masse des publications soulèvent le problème fondamental et urgent de la diffusion de la Culture et des connaissances.

Tous les moyens doivent être étudiés et mis en pratique pour que le livre, le périodique, les publications de toute nature soient accessibles partout à ceux, pour qui ils sont des instruments de recherche, des moyens de connaissance indispensables pour l'éducation et la formation.

Il faut cependant remarquer que l'organisation et le développement des Bibliothèques doivent faire partie intégrante du domaine de l'éducation visant, entre autres, l'élimination de l'analphabétisme.

En effet, cet aspect du développement des bibliothèques requiert à plus d'un titre, une coopération internationale.

A cet égard, nous pensons que pour envisager la question sur toute son ampleur, il convient de mettre l'accent sur l'aspect des échanges internationaux de publications.

En dépit des problèmes de tous genres, notamment de taxes douanières, de coût de transport, une place importante doit être donnée aux échanges car il est aujourd'hui pratiquement impossible pour une bibliothèque si grande et prospère soit-elle, de se procurer toutes les publications anciennes qu'elle devrait acquérir pour disposer d'une documentation complète dans tous les domaines. plus toutes les publications nouvelles qui paraissent en nombre sans cesse croissant.

Dès lors, le système des échanges internationaux doit être une structure privilégiée dans le cadre des politiques nationales de l'information scientifique et technique.

Par ailleurs, nous ne devons jamais perdre de vue qu'une étude portant sur les échanges internationaux présente un intérêt particulier pour les bibliothécaires et les

.../...

documentalistes qui s'occupent de ce problème et peuvent contribuer à l'extension des échanges entre les bibliothèques de divers pays.

Cependant nous vous prions d'excuser d'avance le contenu de ce mémoire qui ne veut pas délibérément aborder d'une manière exhaustive la question mais tenter de donner une analyse de l'état actuel et du développement des échanges internationaux entre la France, l'Afrique francophone et le Sénégal en particulier.

DEFINITION ET OBJET DES ECHANGES INTERNATIONAUX

Les échanges internationaux constituent un système de relations au service des échanges intellectuels mis en oeuvre depuis fort longtemps par les institutions culturelles et sociétés savantes de tous les pays afin de favoriser l'information et la diffusion au sein de la communauté scientifique. Ainsi, les échanges prirent le caractère de relations personnelles, amicales, fondées sur une communauté de préoccupation scientifique et le respect mutuel. A cet égard, le rôle joué par les hommes et les organismes privés doivent retenir notre attention pour que nous soulignons l'oeuvre d'Alexandre VATTEMARE qui, dès 1825, mit son talent et sa fortune au service des échanges internationaux. Son travail à "l'Agence Européenne des Echanges" a permis une réalisation qui désormais ne cesse de se développer car son slogan est et demeure un programme généreux plus que jamais valable : "donner avec joie, recevoir avec gratitude". En dépit de la mort de l'infatigable animateur que fût Alexandre VATTEMARE, et la fermeture de l'Agence Européenne, les échanges intellectuels demeurent. Ils resurgissent à Paris en 1867 quand les princes héritiers européens signent la convention des Princes. D'ores et déjà, le développement prodigieux de la science, de la technique et de la culture dans divers pays a encouragé la promotion des échanges internationaux de publications. L'U.N.E.S.C.O. et la plupart de nos Etats membres ont attaché une grande importance aux échanges entre bibliothèques, universités, institutions d'associations scientifiques ainsi qu'entre organismes gouvernementaux.

.../...

A cet effet, l'adoption de conventions internationales vient renforcer le système qui existait depuis fort longtemps entre pays, bibliothèques et institutions. La publication en 1957 du manuel des échanges internationaux par l'U.N.E.S.C.O. a tracé les voies et les moyens pour le développement d'une coopération harmonieuse entre bibliothèques. En revanche, l'attitude adoptée par le gouvernement d'un pays donné à l'égard des échanges en général, en dépit de la liberté d'action des bibliothèques et autres institutions, présente une grande importance pour le développement des échanges ; en effet, si l'Etat en principe n'a pas de responsabilité concernant les accords, en réalité son intervention n'est pas négligeable car sa politique dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, peut créer des conditions qui favorisent ou au contraire rendent difficiles les échanges internationaux de publications. A cet égard, l'article premier de la convention de 1958 présente une importance particulière. Au terme de celui-ci, les Etats contractuels s'engagent à encourager et faciliter les échanges de publications entre "institutions non gouvernementales de caractère éducatif, scientifique et culturel sans but lucratif".

Les conventions se caractérisent par leur souplesse, elles permettent d'avoir recours pour les échanges de publications aux institutions existantes : centres nationaux d'échanges, bibliothèques nationales, centres de bibliothéconomie, organismes gouvernementaux, etc... Ainsi, chaque Etat peut pratiquer les échanges suivant ses propres traditions.

C'est donc sur la base des pratiques traditionnelles, renforcées par les conventions que s'élaborent les échanges des documents de différentes natures :

- P.O. (Publications Officielles) entre gouvernements,
- Publications courantes des bibliothèques,
- Les doubles recueillis du dépôt légal au titre des échanges.

En somme, le système des échanges s'articule autour de deux principes sacrosaints, la réciprocité et l'équilibre. Mais ces mêmes notions recouvrent une réalité qui s'apprécie différemment sur le plan qualitatif et quantitatif. Lorsque deux partenaires acceptent d'échanger des documents, c'est d'abord leur volonté qui reste déterminante en dépit d'un éventuel déséquilibre.

CONDITIONS DES ECHANGES

L'échange international de publications est un contrat ou arrangement par lequel les parties appartenant à des nations différentes se donnent ou promettent de se donner mutuellement des publications parues sous la forme d'imprimés ou quelques autres procédés.

Ce contrat repose sur le seul consentement des parties, il n'est en principe assujéti à aucune forme spéciale si bien qu'il peut être contenu dans une simple enveloppe sans caractère officiel ; c'est le consentement et la volonté des parties qui importent.

Ainsi l'échange de publications se caractérise par l'accord de deux partenaires placés sur un pied d'égalité. Son importance et sa nécessité se mesurent à l'unité internationale de la science, se justifiant aussi bien de la part de celui qui reçoit que de celui qui donne. C'est une transaction bilatérale qui ne donne pas lieu à la réalisation d'un bénéfice : à la limite, nous pourrions l'assimiler à du troc. Ce serait une erreur que de lui attribuer une signification purement économique car le chercheur qui publie lui-même le compte-rendu de ses travaux souhaite qu'il soit communiqué à ses confrères, sans intervention des maisons commerciales qui n'auraient d'ailleurs guère de profit à tirer d'une telle publication.

D'autres raisons militent en faveur des échanges :

- Il existe des publications que l'on ne peut acheter parce qu'elles ne sont pas en vente ;
- L'échange peut être plus économique que l'achat ;
- Il peut être temporairement impossible d'acheter (absence de relations commerciales ou impossibilité d'effectuer des transferts de fonds) ;

Pour que l'échange soit moins onéreux que l'achat, il faut que l'on possède ou puisse se procurer à peu de frais des publications à échanger.

- Outre les doubles et les thèses, on peut échanger d'autres catégories de documents :
 - . Publications propres, par exemple, listes d'acquisition, catalogues d'exposition, répertoires bibliographiques, reproductions de manuscrit et publications parues à l'occasion d'évènements particuliers (Congrès, compte-rendus, rapports).
 - . Publications des universités, échangées par la Bibliothèque universitaire ou en partie par son intermédiaire.
 - . Publications d'associations.
 - . Publications commerciales déposées au terme de la loi à la Bibliothèque Nationale dans les pays où le dépôt légal existe.

Enfin, une bibliothèque ne doit choisir à des fins d'échange que d'autres bibliothèques et institutions dont les publications présentent de l'intérêt pour elle, eu égard à son caractère, et qui cadrent avec son programme d'acquisition.

Il est tout aussi indispensable d'établir des plans pour les acquisitions par voie d'échange que pour les acquisitions à titre onéreux. Le service des acquisitions doit confronter étroitement les échanges et les achats afin d'éviter le double emploi.

Tous deux peuvent faire des suggestions concernant l'organisation de nouveaux échanges ; en effet, il sera utile que le bibliothécaire chargé des acquisitions mentionne, lorsqu'arrive la liste proposée par la commission au comité de la bibliothèque, les ouvrages à acquérir, les titres susceptibles d'être obtenus par échange ; de même, il faut examiner les demandes d'acquisitions déposées par les utilisateurs.

L'échange est organisé dans un esprit libéral, l'équivalence absolue n'est pas recherchée ; l'accord d'échange est considéré comme conclu lorsque le correspondant a

.../...

répondu et que les deux parties sont convenues des conditions des échanges et de la nature des objets à échanger.

En ce qui concerne les publications courantes, l'accord reste normalement en vigueur tant qu'il n'a pas été dénoncé. Pour ce qui est des monographies, des listes sont communiquées aux partenaires.

H I S T O R I Q U E D U
=====

C E N T R E N A T I O N A L D E S E C H A N G E S
=====

LE CENTRE NATIONAL DES ECHANGES

Il recouvre l'ancien service des échanges internationaux rattaché en 1936 à la Bibliothèque Nationale et héritier du service français des échanges internationaux créé en 1880 au Ministère de l'Instruction Publique.

Il a pour rôle :

- de procéder à des échanges au profit des Bibliothèques publiques françaises auxquelles il attribue 20.000 volumes par an environ; en outre il remplit la fonction de service d'échanges de la Bibliothèque Nationale.
- de faciliter les échanges non commerciaux de publications entre la France et les bibliothèques étrangères qui lui ont adressé en 1982, quelques 20.000 documents dont 4.600 P.O. (Publication Officielle) ; il figure à ce titre parmi les centres nationaux d'échanges de l'U.N.E.S.C.O.
- d'assurer la réexpédition des publications provenant des sociétés savantes ou d'instituts scientifiques.

Cependant beaucoup d'ouvrages et de très nombreux périodiques attribués aux bibliothèques et organismes étrangers sont en provenance de la Bibliothèque Nationale par le biais du dépôt légal; bien entendu dans la limite de ce dépôt pour certains documents, missions accomplies par les autres départements, comme le Centre National des Prêts. Ce faisant il assure la gestion des doubles attribués par la Bibliothèque Nationale et les autres bibliothèques.

Enfin en vertu de la tradition et des conventions internationales, il maintient une coopération très étroite avec toutes les grandes bibliothèques du monde notamment celle du Congrès Américain, la Bibliothèque LENINE en U.R.S.S. et le British Muséum.

Il entretient aussi des échanges avec les organismes gouvernementaux, les sociétés savantes, les musées

importants et les fondations; ainsi il a des interlocuteurs très divers tel : la Caisse d'Epargne d'Alicante, les Abbayes Mont-Serrat qui font des publications universitaires et la Banque Centrale du Pérou, éditrice des Publications du Musée de l'Or.

COOPERATION AVEC LES ETATS
=====

D'AFRIQUE FRANCOPHONE
=====

SITUATION GLOBALE

Le Centre National des Echanges installé à la Bibliothèque Nationale assure en particulier les échanges de publications entre la France et les pays d'Afrique Francophone qui sont les suivants :

Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Togo, Tunisie, Zaïre.

Pour l'ensemble de ces pays, il paraît naturel d'établir des échanges de publications avec la France car dans la plupart des cas, il s'agit d'une continuation des pratiques issues de l'ancienne législation du dépôt légal pendant la période coloniale.

Cependant, le domaine des échanges revêt dans ce contexte, des caractéristiques particulières, si bien que l'on est tenté d'évoquer à cet égard la coopération culturelle. Mais cette situation commence à connaître des modifications avec l'introduction des nouveaux accords du type de la convention passée avec le Gabon par laquelle la France met à disposition une certaine quantité de publications à choisir en échange d'une certaine quantité de documents produits localement. D'autres pays, depuis 1983, ont signé ce type de convention :

- l'Algérie en Mars 1984,
- le Maroc en Mai 1984,
- la Tunisie en cours.

En outre, la Bibliothèque Nationale de la Côte d'Ivoire a donné son accord de principe. D'ores et déjà, les échanges offrent un cadre dans lequel tous ces pays peuvent promouvoir le transfert et l'accès aux connaissances humaines.

.../...

Pour ce qui est des publications africaines, la plus grande masse concerne des périodiques de portée scientifique paraissant avec une irrégularité parfois alarmante comme on peut le constater, par exemple, dans la vie de cette publication attribuée par l'I.F.A.N. "le Bulletin de Liaison de l'Association Sénégalaise pour l'Etude du quartenaire de l'Afrique" qui est reçue avec beaucoup de régularité jusqu'au n° 30 de l'année 1971 ; la première réclamation sans suite date de 1974 et la dernière de 1983.

Sans méconnaître les aléas de toutes natures que connaissent les éditions africaines, il n'en reste pas moins vrai que les services d'échange en Afrique négligent la tenue de la correspondance qui pourrait renseigner sur les collections, constituer un élément important pour compléter des lacunes et servir à la recherche rétrospective.

Par ailleurs, un co-échangiste africain bien avisé et soucieux du service qu'il doit assurer pour l'information courante, pourra demander pour une publication d'actualité, une expédition par avion en s'acquittant du montant de la différence d'avec la voie maritime. De même un contact sur place peut permettre de bénéficier d'une collection vouée au pilonnage faute d'acquéreur.

Aussi, l'absence de Centre Nationaux d'Echange, dans les pays africains et le manque de contact des responsables des services avec l'étranger empêchent les échanges internationaux de répondre aux missions que l'on est en droit d'attendre d'eux.

Un Centre National bien organisé, peut répondre aux besoins ponctuels et promouvoir un cadre d'action en faveur de la lecture publique et de l'information scientifique et technique dans un pays en voie de développement.

.../...

Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, les échanges de publications entre la France et les pays d'Afrique ne visent pas une balance égale de bibliothèque à bibliothèque mais un déséquilibre acceptable inhérent aux situation propres des partenaires. En effet, la notion d'échange doit être différente suivant qu'il s'agit de partenaires de puissance éditoriale équivalente ou non (voir tableau ci-dessous).

Exemple : Envoi sans contrepartie du Centre National des Echanges à un organisme camerounais ; Centre de production de manuels et d'auxiliaires de l'enseignement.

A N N E E	D O C U M E N T S		C O U T Fr. CFA
	LIVRES	PERIODIQUES	
1967	192	-	21.565
1968	17	29	2.852
1969	20	29	1.665
1970	208	14	12.159
1971	66	8	690,50

Source : Archives du Service des Echanges Internationaux -
PARIS -

DIFFERENTS TYPES DE BIBLIOTHEQUES

Le Centre National des Echanges continue à établir des relations avec les bibliothèques nationales, les bibliothèques universitaires, les organismes d'Etat, les sociétés savantes et les associations pour échanger tous types de documents avec la prépondérance des monographies mais aussi des pièces d'archives représentant une part importante dans le cadre de la restitution du patrimoine de ces pays.

En l'absence de ratification des conventions de la part de nombreux Etats africains, les relations d'échange s'articulent autour de la coopération bilatérale ; ainsi les accords sont multiples et divers, à la mesure des organismes intéressés.

Nous pouvons constater que les bibliothèques universitaires africaines restent les plus grands bénéficiaires de l'essor des échanges internationaux.

L'intérêt de leurs échanges apparaît dans leurs programmes d'acquisition, mettant l'accent sur l'intérêt de tel ou tel document indispensable sinon nécessaire, soit pour les chercheurs, soit pour les étudiants.

Néanmoins, les bibliothèques universitaires comme les autres organismes, du reste, ne font pas jouer pleinement le mécanisme des échanges en vue d'atteindre certains objectifs comme l'amélioration des collections et la possibilité de réaliser des économies d'achat. Ce constat est d'autant plus exact que le Centre National des Echanges se trouve parfois dans la situation de devoir relancer un co-échangiste dans l'intérêt propre de ce dernier, surtout lorsqu'il est question pour lui de récupérer une édition d'intérêt national.

Aussi n'est-il pas rare de voir des particuliers africains s'adresser directement au Centre National des Echanges, lequel saisit l'occasion pour procéder à des attributions

.../...

d'office envers les établissements adéquats comme le préconise la règle des échanges plutôt qu'aux individus.

Année 1980 - Les Echanges Internationaux font parvenir à la B.U. :

Sciences Economiques	32 volumes	1.654,00 FF
Droit	21 "	-
Pédagogie	6 "	282,00
Droit	38 "	1.661,00
Droit	61 "	4.021,00
Sciences Sociales	16 "	241,65
Afrique	44 "	2.097,-
	40 "	831,-
	11 "	887,-
	61 "	1.359,-
	45 "	1.012,-
	23 "	371,-

Année 1981 - Les Echanges Internationaux reçoivent de l'I.F.A.N.

Mois de Février :

Le Soleil	25 "
Bulletin Hebdomadaire de la Chambre de Commerce du Fleuve	11 "
Afrique Nouvelle	9 "
Panorama	6 "
Famille & Développement	2 "
Etudes Islamiques	2 "
Ande Sopi	2 "
Le Pédagogue	1 "

.../...

Mois d'Octobre :

Le Soleil	25	volumes
Journal Officiel	10	"
Afrique Nouvelle	5	"
Bulletin Hebdomadaire de la Chambre de Commerce du Fleuve	5	"
Africa	1	"
Unité Africaine	1	"
Le Politicien	3	"
Promotion	2	"
Ande Sopi	1	"
Africa	1	"
Courant	1	"

L'EDITION AFRICAINE : Rôle et Impact

En Afrique Noire, le livre continue à être comme un intrus, l'oralité étant le véhicule de communication de pensée pour la grande majorité. L'écriture semble être réservée pour des raisons techniques ou culturelles à une hiérarchie fermée d'individus généralement l'élite administrative. Pourtant, c'est un fait historique qu'il existait une variété d'écritures indigènes, notamment le syllabaire vai au Libéria, l'alphabet bamoun au Cameroun et l'alphabet bête en Côte d'Ivoire.

Cependant, la situation linguistique place l'écrivain africain dans un contexte pour le moins difficile car une littérature globale ne peut se reconnaître à travers les langues européennes.

Toutefois, l'alphabétisation en lettre romaine reste un facteur vital pour le développement de l'essor scientifique et technique mais comme le souligne Oumar DIALLO, la minorité touchée par le livre l'utilise davantage comme un moyen de promotion sociale plutôt que comme un instrument de développement culturel de divertissement ou d'évasion.

Il en résulte que le phénomène de l'acculturation n'est pas encore parvenu à favoriser le développement des littératures nationales, facteur essentiel pour la promotion de l'édition. Cependant, depuis 1970, des efforts importants sont accomplis pour certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal (voir en annexe données numériques).

.../...

EDITION DE LIVRES EN AFRIQUE

Source : Annuaire statistique de l'U.N.E.S.C.O. - 1983 -

Nombre de titres classés d'après C.D.U.

PAYS	ANNEE	NOMBRE DE TITRES
Algérie	1979	275
Ethiopie	1979	225
Ethiopie	1980	150
Côte d'Ivoire	1979	29
Madagascar	1979	226
	1980	258
	1981	284
Niger	1979	18
	1980	5
Sénégal	1979	64
Tunisie	1979	118
	1980	179
	1981	172
Haute-Volta	1980	4
Zaïre	1979	231

DIFFUSION ET DISTRIBUTION

La diffusion est exclusivement assurée pour les livres par les grands groupes importants comme HACHETTE, NATHAN ou par de gros libraires locaux tel la Librairie Universitaire de Dakar qui diffuse FLAMMARION et MASSON.

Mais depuis 1979, le groupe "JEUNE AFRIQUE" s'appuyant sur le réseau de son périodique hebdomadaire crée un organisme de diffusion de livre français pour l'ensemble de l'Afrique francophone : "Jeune Afrique Diffusion du Livre" passant des accords avec une quarantaine de maisons d'édition parmi lesquelles : BORDAS, LAROUSSE, MAISONNEUVE et LAROSE, etc... couvre plus de 180 points de vente sans compter l'ensemble des Associations Culturelles, groupements ou universités dans les différents pays. Mais le marché africain a ses caractéristiques que l'on ne peut ignorer :

- Faible pouvoir d'achat,
- Taux relativement important d'analphabétisme,
- Concentration des points de vente dans les capitales,
- Un quasi monopole qui connaît un début de changement depuis les années 80.

Face à cette situation qui s'apparente à une crise structurelle, l'édition africaine doit trouver sa voie par les étapes suivantes :

- La coordination avec un éditeur étranger mais avec une clause permettant de porter sur les publications la marque de l'éditeur africain ; à cet effet, la coédition des N.E.A. et du SEUIL en est un bel exemple.
- La fabrication des ouvrages sur place, à l'instar du Cameroun avec le C.E.P.E.R. (Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche).
- La maîtrise de la technologie, seul moyen pour l'édition africaine d'amorcer sa complète autonomie.

.../...

EDITION DE MANUELS SCOLAIRES

Source : Annuaire de l'U.N.E.S.C.O. 1983

PAYS	ANNEE	NOMBRE DE TITRES
Algérie	1970	18
Ghana	1980	10
Côte d'Ivoire	1979	13
Madagascar	1981	51
Niger	1980	4
Sénégal	1979	13
Tunisie	1979	138
Cameroun	1979	7
Zaïre	1979	5

EDITION DE LIVRES EN AFRIQUE : 1955 - 1977

Source : Annuaire de l'U.N.E.S.C.O.

Nombre de titres publiés par l'Afrique

<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1970</u>	<u>1975</u>	<u>1977</u>
3.000	5.000	7.000	8.000	11.000	11.000

.../...

CAS DU SENEGAL

Au Sénégal, si l'on tient compte de la notion classique de l'éditeur, force est de reconnaître qu'il n'existe qu'une seule maison d'édition répondant complètement à cette notion. Par ailleurs, il y a une structure éditoriale plus ou moins adaptée aux circonstances; ainsi quatre catégories d'éditeurs se partagent l'ensemble du marché du livre. Les entreprises de presse et de publicité sont relativement nombreuses, parmi lesquelles:

- S.O.A.P. (Société Ouest Africaine de Presse) éditeur du Moniteur Africain, de l'Année politique Africaine
- La Société Sénégalaise d'Édition (Société d'édition)
- S.I.D.A. (Société d'Impression et de Diffusion Abidjanaise) à participation ivoirienne et sénégalaise
- S.S.P.P. (Société Sénégalaise de Presse et de Publication) regroupant France Edition, publications -groupe Hachette et France Soir.

Elle publie SOLEIL, le quotidien national et assure son impression par les N.I.S. (Nouvelles Imprimeries du Sénégal)

-AFRIQUE LEVANT créé en 1974 à Dakar est à la fois librairie et maison d'édition spécialisée dans les ouvrages religieux traduits en Arabe et en Français; elle connaît une large diffusion au Sénégal, Mauritanie, Niger, Côte d'Ivoire.

- Les N.E.A. (Nouvelles Editions Africaines) restent le pôle d'avenir. Créées en 1972 par un groupe d'éditeurs français (Hachette, Armand Colin, Fernand Nathan, Le Seuil, et Presse Africaine) et le gouvernement du Sénégal, élargies à la Côte d'Ivoire et au Togo.

Pour le Sénégal, les N.E.A. ont la charge de grouper les commandes de livres scolaires de l'Education Nationale. Ainsi elles doivent concourir à atteindre certains objectifs:

- Susciter et encourager la création littéraire et développer l'édition de manuels scolaires ;
- Contribuer à la promotion culturelle, touristique par l'édition de brochures de vulgarisation, de guides, de livres d'art ;

- Exclusivité des documents et recueils administratifs au moyen de protocoles d'accords ;
- Développement du secteur de l'audio-visuel.

Aussi, le Sénégal compte quelques éditeurs occasionnels :

- La Librairie CLAIRAFRIQUE,
- La Librairie HELAL, spécialisée dans les publications islamiques,
- SONAPRESS (Société Nationale de Presse), filiale de l'imprimerie A. DIOP,
- le C.L.A.D. (Centre Linguistique Appliqué de Dakar) édite des ouvrages et des revues,
- l'O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer) publie des périodiques, des rapports, des monographies mais ces publications échappent au contrôle bibliographique.

DIFFUSION ET DISTRIBUTION AU SENEGAL

Avec une population d'à peine 6 millions d'habitants, l'on compte 1/5 de lecteurs potentiels. Cela, nous semble-t-il, constitue une situation critique par rapport au taux d'alphabétisation s'élevant à 70%. En effet, il y a désaffection de la lecture publique faute de pouvoir d'achat et absence de structures adaptées à celle-ci. A part quelques rares bibliothèques, une vingtaine de librairies et quelques grandes surfaces (SCORE - HYPERSHAM - SONADIS) et A.D.P., l'Agence de Distribution de la Presse, sans oublier les marchands d'occasion. Tout cela fait que le circuit diffusion-distribution est très restreint au Sénégal.

Il faut rappeler que c'est 12 ans après l'Indépendance que le livre et en général la lecture, sont associés au développement culturel, économique et social avec la création des N.E.A., suivies par d'autres mesures :

- suppression des taxes à l'importation sur le livre,
- création du bureau sénégalais sur le droit d'auteur,
- création de la direction des bibliothèques de lecture publique,

.../...

- Formation du Conseil supérieur du Livre qui a pour mission :
 - * d'organiser et d'étudier le développement de la lecture publique, l'édition et la diffusion du livre,
 - * de promouvoir la création d'une industrie sénégalaise du livre et de développer la publicité en faveur du livre, tant au Sénégal qu'à l'étranger.

Par ailleurs, il faut noter la création de la BN par décret en 1976. Rattachée au Ministère de la Culture, elle est chargée d'acquérir, de conserver et de mettre à la disposition des citoyens, toute la production nationale imprimée et les principales publications étrangères. En outre, elle doit organiser et diriger :

- * la régie du dépôt légal,
- * le centre national bibliographique,
- * le bureau de prêt interbibliothèques et les échanges internationaux de documents.

Elle comprend cinq départements :

- * ouvrages imprimés,
- * périodiques,
- * manuscrits,
- * cartes et plans,
- * lecture publique.

Enfin, le Sénégal conserve le système du dépôt légal, hérité de l'Administration française dès 1859. Etant réactualisée dans le cadre de la BN, la régie du dépôt légal est assurée conjointement par l'I.F.A.N. et les archives nationales, celles-ci publiant la bibliographie nationale depuis 1972.

Cette régie du dépôt légal est similaire à ce qui se fait en France mais connaît une variante par la répartition :

- 2 exemplaires à la B.N.,
- 1 exemplaire aux Archives Nationales,
- 1 exemplaire aux Archives Nationales des échanges.

Le Sénégal entend ainsi promouvoir une bibliographie nationale courante et établir les bases d'une bibliographie rétrospective lorsque la B.N. aura tous les moyens de fonctionner.

A cet égard, l'adoption de l'I.S.B.D., l'introduction des thèses et des mémoires concernant le pays, la signalisation des périodiques au Sénégal, tout cela doit servir dans le cadre du contrôle bibliographique universel.

Plus de 200 bibliothèques étrangères reçoivent la bibliographie du Sénégal.

C A S P A R T I C U L I E R D U S E N E G A L
=====

A - SITUATION_GLOBALE

Les rapport d'échanges que le Sénégal entretient en matière de publications avec la France sont le fait de différents acteurs comme le préconisent les conventions internationales. Par conséquent, le C.N.E. s'adresse à plusieurs types d'établissements de création récente ou ancienne. Dans cette diversité de partenaires qui sont maîtres de leurs initiatives, nous avons choisi de présenter les plus significatifs.

B - ROLE DES ORGANISMES

1 - La Bibliothèque Universitaire

C'est la plus importante bibliothèque du pays ayant pour ancêtre l'Institut des Hautes Etudes de Dakar fondé en 1950.

La création de l'Université en 1957 accroît le développement de la Bibliothèque Universitaire qui regroupe quatre sections :

Droit - Lettres - Sciences - Médecine

Gardant une autonomie relative, les sections sont dirigées en principe par des conservateurs disposant de budget propre. Devenu Institut Universitaire , la BU change de statut en vertu d'un décret du 28 Juillet 1978. L'effectif du personnel scientifique et technique s'accroît. Depuis 1965 le BU publie un certain nombre de publications périodiques ou non :

- Catalogue collectif des périodiques médico-pharmaceutiques et para médicaux reçus à la BU et dans les autres bibliothèques.
- Etat des publications de l'Université de Dakar
- Diplômes d'études supérieures et thèses - 1968
- Etat des périodiques reçus à la BU de Dakar :Droit Sciences économiques - Lettres et Sciences humaines
- Introduction à la documentation juridique, économique et sociale disponible.
- Acquisitions récentes relatives au Sénégal et à l'Afrique.

.../...

2 - La Bibliothèque de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire)

C'est la plus ancienne bibliothèque d'études créée en 1938 par l'I.F.A.N. - Nationalisée 10 ans après l'indépendance en 1970. La richesse de ses fonds, la spécialisation dans les disciplines comme la préhistoire, l'archéologie, la géographie, l'histoire font d'elle la plus fréquentée par les professeurs et les étudiants.

L'I.F.A.N. gère depuis 1946 la régie du dépôt légal de l'ancienne A.O.F (Afrique Occidentale Française) puis celui du Sénégal.

Il a un service de publication qui édite et diffuse le Bulletin de l'I.F.A.N. (parution tous les 3 mois) et les Notes Africaines (semestriel)

Il existe aussi certaines bibliothèques publiques qui contribuent au développement des échanges internationaux.

3 - Le Centre de Documentation et de Recherche du Sénégal, créé à St. Louis en 1889 par le gouverneur Faidherbe: son fond ancien est surtout spécialisé en sciences humaines et naturelles, sa bibliothèque est la seule bibliothèque d'étude qui se trouve hors de la capitale.

4 - La Bibliothèque des Archives est créée en 1913. Elle est à la fois administrative et historique pour le service des archives.

Elle assure une documentation politique, économique, administrative et juridique sur le pays.

Elle reçoit un exemplaire de toutes les publications et notes officielles des Ministères.

Enfin le Sénégal complète la structure de ses échanges avec l'intervention de l'Ecole Normale Supérieure et l'EBAD qui bénéficie de la part du Centre National d'Echanges de dons d'ouvrages bibliothéconomiques tel la bibliographie de la France.

C'est un centre régional pour la formation de bibliothécaires des pays francophones d'Afrique créé à Dakar en vertu d'un accord conclu en Mars 1962 entre le gouvernement sénégalais et l'U.N.E.S.CO.

C. - NATURE DES DOCUMENTS

S'il est vrai que tous les documents peuvent être objet d'échange pour le Sénégal comme pour la France il ne faut pas se leurrer d'illusions: l'accent doit être mis là où les besoins sont plus ressentis c'est à dire vers l'imprimé, particulièrement les monographies -ensuite les périodiques qui prennent de plus en plus d'importance. Comme nous l'avons indiqué plus haut, ces échanges cherchent à traduire une coopération culturelle si bien que toute rigidité est exclue entre les coéchangistes; ce qui ne va pas sans problème, si l'on examine de près la nature des documents dans les deux sens et qu'en outre on mesure l'intérêt à tirer d'une meilleure gestion des échanges de publications.

Avec les trois principaux partenaires : la Bibliothèque Universitaire de Dakar, l'IFAN et les Archives Nationales, le service des échanges internationaux a envoyé en 1980, quelques 1976 documents, or pour la même période il en a reçu 120.

En application de la procédure qui consiste à envoyer une liste des publications disponibles pour les échanges, dès 1958 la BU de l'Institut des Hautes Etudes propose sous la direction de Monsieur Marc CHANVINE, en vue des échanges, deux périodiques :

Bulletin Médical de l' A.O.E. (trimestriel)

Bulletin et mémoire de l'E.N.M.P. (Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie)

Comme les publications sous forme de monographies sont rares, les périodiques constituent l'essentiel des documents que les organismes sénégalais destinent aux échanges internationaux de publications.

Etant donné le caractère scientifique et intellectuel des établissements concernés, leurs publications sont sans aucun doute orientées, mais tous ont consenti des efforts pour échanger le maximum de périodiques publiés ou non

sur le territoire, en procédant à leur acquisition soit par achat, soit par don ou par le bénéfice du dépôt légal.

Ainsi tous les périodiques, même d'information générale comme "Le SOLEIL "(quotidien national) "Le POLITICIEN " (journal satirique) "Le DEMOCRATE " (journal d'opposition) "Le Guide du Catéchiste " (Bénin) font l'objet d'échanges , aussi bien pour la B.U. que pour l'I.F.A.N.

En revanche, la part des monographies qui reste toujours faible commence à connaître un balbutiement dans un domaine où, on l'attendait le moins, c'est à dire, la littérature pour enfant; c'est la B.U. qui en a eu l'initiative et le service des échanges internationaux l'a favorablement accueilli au profit des bibliothèques françaises notamment la joie par le livre (voir en annexe la liste des ouvrages).

En outre, la BU. reçoit régulièrement les dons de l'U.N.E.S.C.O. constitués de documents en provenance de tous les pays du monde : ce fonds comprend 200 documents en 1983.

Elle est pourrait-on dire le partenaire idéal dans la mesure où elle remplit sans le savoir, parfois le rôle tour à tour d'une bibliothèque nationale ou d'un centre national d'échanges.

Ainsi en ce qui concerne les périodiques, elle accepte des publications qui, manifestement ne sont pas destinées à ses utilisateurs potentiels.

Dans la mesure où le centre national n'attribue pas tout d'office, nous pensons, même si l'idée est bonne, que celle-ci a des conséquences fâcheuses inhérentes au manque de personnel et de structure adéquates pour le traitement d'une certaine masse de documents.

D. - ANALYSE ET BILAN

La situation est si préoccupante que faute de mesures extrêmement énergiques, on aboutira à un goulot d'étranglement pour ne pas parler de gachis; Soucieuse de répondre à ses besoins spécifiques, ce qui nous paraît tout à fait normal, les magasins de la BU. regorge de périodiques

dans l'attente de sélection rigoureuse.

Pour compléter les collections, le facteur-temps n'est pas aussi préjudiciable, mais il est à craindre que certaines informations s'avèrent vite périmées.

Cette situation est d'autant plus déplorable que la nouvelle orientation du centre national des échanges est axé sur la valeur pratique des périodiques attribués.

De plus en plus il est proposé des périodiques techniques de vulgarisation, d'actualité, d'un intérêt concret pour des professionnels, des associations, parfois dans des domaines très spécifiés.

Cette nouvelle dynamique des échanges de publications élargit non seulement le champ des connaissances, mais permet de satisfaire les besoins d'un public jusqu'ici délaissé, exemple : les employés de banque et les pêcheurs.

Dans cette optique le Sénégal s'est vu attribué 50 périodiques pour la seule année 1983.

SERVICE DES ECHANGES INTERNATIONAUX
Périodiques attribués en 1983.

- Actualité développement
- Afrique Auto Magazine
- Afrique (L') dans le Monde
- Afrique Information
- Annales orthopédiques de l'Ouest
- Antenne (L') médicale
- Banque Afrique
- Bordeaux médical
- Bulletin d'information de l'I.G.N.
- Bulletin d'information du Conseil Supérieur de la Pêche
- Bulletin d'information sur les pêches maritimes étrangères
- Bulletin de liaison des mathématiques au Lycée
- Bulletin de l'Unité de Recherche linguistique. C.N.R.S.
- Bulletin de la Société de Pathologie exotique
- Bulletin des travailleurs de la société de Pharmacie de Lyon
- Bull of the international union against tuberculosis
- Cahiers (Les) de la pêche
- Cahier de la puériculture
- Chirurgie viscérale
- Cybicum
- Développement et santé
- Dossier (Le) de l'A.G.E.A.M.
- Ecole (L') Libération
- Enjeu
- Gabon sélection
- Géologie africaine
- Gestions hospitalières
- I.D.I. international de l'imaginaire
- Impact médecin : hebdomadaire
- I.N.S.E.E. : bulletin bibliographique -Service Coopération
- J'aime lire
- Journal de médecine de Strasbourg

- Magazine Hebdo
- Mises à jour cardiologiques
- Nouvelle revue d'entomologie
- Officiel (L') de la Sage Femme
- Pratique (La) médicale
- Prévision. L'economiste de Paris
- Réadaptation
- Recherches géologiques en Afrique
- Revue française d'endocrinologie clinique
- Revue française de la Santé Publique
- Revue technique du service des phares et balises
- Science et Avenir
- Science et technique pharmaceutique
- Semaine des hopitaux
- Soins : gynécologie obstétrique, puériculture
- Soins : pathologie tropicale
- Travaux de laboratoire des sciences de la terre
- Tribune Africaine

LISTE fournie par la B.U. de DAKAR.

Livres pour enfants disponibles pour les échanges:

- Ali à la campagne/ Anne DOGBE , ill. de A. DIEDHIOU
- Anniko/MOLLEY MELFHENYOY
- Aventures(Les) de Leuk-le lièvre / d'après un texte de L.S.SENGHOR et A. SADJI, ill. de G.LAROFFI
- Beau(Le) de Biram à travers le Sénégal/ Theodore NDOK NDIAYE , ill. de Arona DABO
- Boubacar découvre la ville/ Sabine COMBET
- Chanson pour Laity/Annette M'BAYE d'ERNEVILLE , ill. CHEIKH NDIME
- Conted'Awa / Birago Diop , ill. de A. DIALLO : conte et histoire d'Afrique en 3 tomes.
- Coq (Le) , l'ane et le chien/ NGAGNE BA , ill. de CH.NDIM
- Création (La) selon les Noirs / Abdou ANTAKA , ill. de B.CAMARA
- Fatou au pays des Baoulés/ Sabine COMBET
- Fin (La) tragique de BAMBIMBA , roi de Sikasso/ CHEIKHOU O. DIONG
- Lat+Dior / d'après la bibliographie établie par THIerno BA dans le "Chemin de l'Honneur " , ill. de A.W. DIALLO
- Lettre (La) d'Ousseynon et Aissatou/ Nicole WISSELMAN
- MAXUREJA GEY, chauffeur de taxi/ Ibrahima M'BENG, ill. de A.W.DIALLO
- Papi / texte de Jeanne de COVATTY , ill. de D.DJESS
- Petit Badiel/ Amadou AMPATE BA
- Samba et le guinarou/ texte de Nicole WISSELMAN, ill. de Yan de RENTY
- Si j'étais... rêve d'enfant / texte de Theodore NDOK NDIAYE , ill. de Arona DABO
- Singe (Le) noir et la tortue/ texte de J.F.AMON d'ABY, ill. de L.GEORGES
- ⊗ Trahison (La) Assana NDONG , ill. de Alpha DIALLO

Il faut remarquer que les doubles des périodiques étrangers sont reçus au Sénégal depuis 1965.

De plus, le Centre développe son action en faisant connaître les organismes et les publications sénégalaises. Ainsi, le Centre Social de Louga est mis en relation avec des organismes français ; une publication sénégalaise - le "N'Digeel" -, la Voix du Mouride, éditée en France est attribuée à l'Institut des Langues Orientales et à la Bibliothèque Nationale d'Algérie. Le Centre a également fait attribuer par don, des archives de la Bibliothèque de la Cour de Cassation ayant trait à l'époque coloniale.

Il faut préciser que la B.U. n'enregistre pas tous les documents reçus, si bien que c'est après une sélection rigoureuse répondant à ses besoins que les documents figurent dans les statistiques relatives aux échanges.

De même, les périodiques destinés aux sections Lettres, Sciences, Médecine et Pharmacie, ne sont pas pris en compte dans les statistiques.

.../...

B.U. de DAKAR
STATISTIQUES RELATIVES AUX ECHANGES

1982	167 volumes enregistrés		
1983	211	"	"
1984 (au 20/4)	60	"	"

N.B. Tous les documents reçus ne sont pas enregistrés
comme les périodiques destinés aux sections.

Source : Université de Dakar

Comme la B.U., les autres établissements ont bénéficié de l'accroissement des périodiques, mais il ne nous est pas possible, faute de données, de procéder à l'analyse de leur gestion. En ce qui concerne les autres catégories de documents, seul le livre occupe une place centrale mais il n'est pas exclu de voir des microfilms, des cartes envoyés sur demande ; certains ouvrages anciens et thèses rares peuvent être acquis par don.

OUVRAGES ANCIENS ET THESES RECUS PAR DON AU SENEGAL

JAMOULE (Michelle) - Le contrat de travail. Liège Université , 1942.
Thèse. doctorat droit

GARRISSON (Francis) - Essai sur les communications d'application
de l'Edit de Nantes : Régime de Henri IV - Montpellier :
Impr. P.Déhan, 1964.- 283 p. 24 cm.
Thèse Droit Paris 1950

FALLAT (Ernest) Histoire de la Colonie française du Sénégal-
Bulletin de la Société de Géographie de Marseille Tome 6-1882.

JANNEQUIN (Claude) , sieur de Rochefort.- Voyage de Libye au
royaume du Sénégal, le long de NIGER... de retour en France,
l'an 1639.- Paris: C.Rouilland, 1643.

Dictionnaire Français -Ouolof-Peul composé au XVIII^e

Essai sur la propriété foncière indigène du Sénégal
Revue générale de droit public. Paris 1896.-

MARTINET (Jean-Claude) et al .- Le statut de contribuable.-
l' élaboration du statut . Paris : L.G.D., 1980.- 394 p.

L'intérêt du livre ici résulte d'une part du contexte éditorial et d'autre part, du développement rapide de l'alphabétisation ; il est appelé à jouer un rôle essentiel.

Les échanges internationaux peuvent concourir à la maîtrise du problème : dans le cas du Sénégal, en dépit de l'absence d'un organisme centralisateur des échanges, toutes les disciplines sont couvertes par les publications en provenance de France. Cela s'explique par la disponibilité du Centre National des Echanges et le dynamisme des institutions comme l'Ecole Normale, les Centres Sociaux, sans oublier la volonté des particuliers qui suscitent une orientation par leurs demandes.

En revanche, il faut bien admettre que la lecture publique est oubliée au profit de la culture universitaire. Cela tient, nous l'avons dit, au caractère intellectuel des organismes.

Documents : Livres reçus par la B.U. de Dakar

1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
21	153	345	139	178	242	542	593	363	361	100

Sources : Archives du Service National des Echanges

Documents : Attribution de l'I.F.A.N. au C.N.E.

1960	1961	1963	1964	1965	1966	1967
20	78	78	117	406	231	43

Sources : Archives du C.N.E.

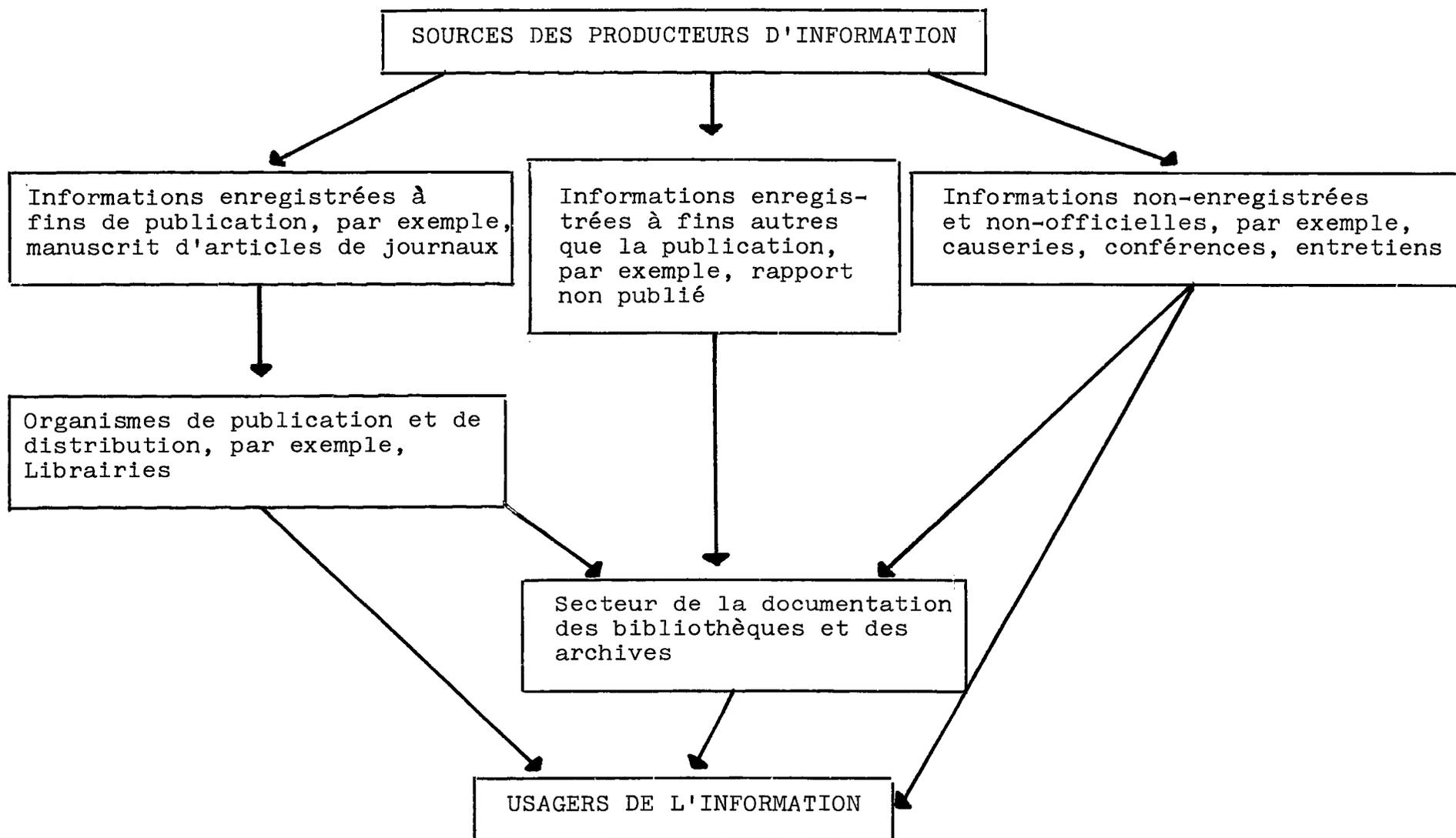
B I L A N E T P E R S P E C T I V E
=====

C O N C L U S I O N
=====

Dans le domaine des échanges de publications, le bilan est toujours globalement positif ; par conséquent, notre propos consistera à situer les lacunes et les aspects susceptibles d'être pris en compte à moyen et long terme.

Les pays d'Afrique francophone ont certes mis à profit le système des échanges avec le Centre National des Echanges surtout depuis 1981 comme l'attestent le nombre, la qualité des documents attribués dans l'optique de sa nouvelle politique et l'augmentation des signataires des Conventions.

Mais il ressort de notre étude que la plupart des Etats ont encore beaucoup à faire dans le rôle que les bibliothèques nationales doivent jouer dans le système d'information (voir tableau en annexe).



Les usagers de l'information sont souvent aussi des producteurs.
Exemple : Un établissement d'enseignement utilisant une documentation de source extérieure ainsi qu'une expérience étrangère, les transmettra dans son cycle d'études.

Cet état de choses est d'autant plus regrettable que souvent on ne sait pas qui fait quoi, si bien qu'il en résulte un gâchis documentaire et une perte de temps. Ainsi, la B.U. de Dakar, tout en n'ayant pas les obligations des Centre National, reçoit un certain nombre de documents qu'elle n'a pas les moyens de traiter dans les plus brefs délais. En outre, il nous semble important que le suivi de la correspondance avec l'étranger soit assuré, pour éviter les pertes de documents et autres inconvénients qui paralysent les échanges. Cependant, nous continuons de penser que le développement des échanges passent par la tenue de réunions fréquentes entre partenaires afin d'appréhender plus exactement les problèmes.

Pour que les échanges atteignent leur but essentiel, il faut qu'ils soient assurés en général de façon satisfaisante dans la pratique, notamment en ce qui concerne les expéditions. Si l'acheminement est lent ou irrégulier, ou que le matériel se perde en route, les échanges ne répondent plus à leur objet.

Il est donc indispensable que le matériel puisse être expédié sans difficulté et reçu ponctuellement et sans formalités. Entre les pays africains, il est une nécessité d'encourager les échanges de publications et d'établir une véritable coopération pour surmonter les difficultés communes, tel le développement du système national de dépôt légal pour les publications destinées à faire l'objet d'échanges.

A la lumière de cette étude, il nous semble nécessaire de situer la place de l'information et le rôle que doit jouer la bibliothèque pour assurer la conservation et la diffusion, de cette même information, au profit de tous.

.../...

Dans le cadre des échanges internationaux, il est urgent que des structures adéquates se mettent en place pour répondre au défi de l'explosion documentaire. Il est pratiquement impossible d'obtenir des résultats satisfaisants si les échanges continuent à être confiés à titre de tâche accessoire à un personnel déjà occupé à plein temps. La création d'un Centre National des Echanges est d'une impérieuse nécessité afin d'optimiser le réseau des bibliothèques dans un système national et international.

Le chef de tel centre national doit s'entourer de collaborateurs qui s'intéressent à cette activité, doués de qualités linguistiques et aptes à la rédaction. En outre, les agents doivent être capables de se familiariser avec des méthodes de travail différentes de celles qu'adoptent les autres bibliothèques car ce serait une erreur de croire que les échanges avec les bibliothèques constituent une sorte de mécanisme impersonnel et peuvent donc être effectués de façon purement empirique.

Cependant, il importe de savoir qu'un centre national n'a pas vocation de se substituer aux bibliothèques mais doit remplir des fonctions de coordination, d'impulsion et de conseil pour l'ensemble des organismes publics et privés qui participent à une politique globale d'échanges et de publications.

A l'issue de cette esquisse sur les relations en matière d'échanges de publications entre la France et les Etats Africains précités, il convient de préciser qu'il y a incontestablement un intérêt documentaire qui s'est réalisé de part et d'autre.

Il est aussi indéniable que l'absence d'une réelle prise en compte de la lecture publique dans les premières années des Indépendances n'a pas contribué à rendre dynamiques les services des changes.

En revanche, le Centre National des Echanges Français, tout en modifiant sa politique en la matière, comme l'attestent les nouvelles conventions, continue de s'interroger sur l'avenir des échanges avec l'ensemble de ces pays, ces derniers semblant éprouver des difficultés à exprimer leurs besoins.

Etant donné l'importance de l'enjeu documentaire, l'accent doit être mis dans la formation et l'information des premiers concernés, c'est à dire, les professionnels.

Ainsi, mesurant l'intérêt que les échanges de publications peuvent apporter aux bibliothèques, nous préconisons vivement qu'une étude exhaustive soit entreprise dans le cadre d'un diplôme de troisième cycle, et puisse le système des Echanges traduire le message d'Antoine de SAINT-EXUPERY "si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis".

BIBLIOGRAPHIES

AVICENNE (P.) - Les services bibliographiques dans le monde - 1960-1964 .- PARIS : U.N.E.S.C.O. 1967

BEN KHEMIS (Anne) - Les échanges internationaux de publications entre pays. TUNIS : Revue Maghrébine de documentation N° 2. Mars 1984

CHAULIER (André) - Bibliothèques et archives Pub. par l'Institut National de la Recherche pédagogique . Paris : Ed. Economica 1980

DARGENT (J.L.) ÷ Alexandre Vattemare- Bulletin des Bibliothèques de France 1964 . N° 8 pp. 339-373

ESTIVALS (Robert) - Le livre en Afrique francophone - In communication & langage. N° 44, 60,82. (1980)

GROLIER (Eric de) - Zidouemba Dominique Répertoire des services de documentation et d'archives en Afrique. 2° éd. PARIS : U.N.E.S.C.O. 1977

HONORE (Suzanne) - Conférence sur les échanges de publication en Europe . Budapest 13-19 Septembre 1960 Bulletin des Bibliothèques de France. N° 12 pp. 493-495

DIAYE (Khary) - Les bibliothèques au Sénégal. Mémoire E.N.S.B. 1981

DIALLO (Oumar)-Le contrôle bibliographique universel et les bibliothèques Africaines - le cas du Sénégal- Mémoire E.N.S.B. 1981

KOTEI (S.I.A.)- Le livre aujourd'hui en Afrique pub.par l'U.N.E.S.C.O. PARIS 1982

J.O. / SENEGAL - 76/493 du 5 Mai 1976 portant création de la B.N.

